

Toulon, le 2 février 2010

**Division des Personnels Enseignants
Bureau de la Formation**

Dossier suivi par :

Bernadette VUILLEMIN

Tél. : 04 94 09 55 22

mel : ce.ia83-dpe-formation@ac-nice.fr

fax : 04.94.09.56.02

**L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale**

à

**Mesdames et Messieurs les Professeurs
des écoles et Instituteurs en Collège
s/c de Mesdames et Messieurs les Principaux**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles et d'établissements spécialisés,
d'écoles élémentaires et maternelles,**

**Mesdames et Messieurs les Professeurs
des écoles et Instituteurs,**

**s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
chargés des circonscriptions**

**Objet : Recueil de candidatures des personnels enseignants du premier degré titulaires aux stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)
Année scolaire 2010-2011**

Références :

Décret n° 2004-13 du 5/01/04 Arrêtés du 5/01/04 parus au B.O.E.N. spécial n°4 du 28 février 2004

Courrier ministériel DGESCO A1-1 n° 2009-0521 du 7 décembre 2009

Le recueil de candidatures au stage indiqué en objet est un moment important entrant dans le cadre de la préparation du schéma prévisionnel des formations spécialisées de base. Ce recueil est un élément parmi d'autres comme le nombre de départs à la retraite, les mesures de carte scolaire, le nombre de postes spécialisés tenus par des personnels non diplômés, les résultats du mouvement, les moyens consacrés à la formation, les capacités en terme quantitatif des opérateurs et des équipes de formation permettant de finaliser ce schéma prévisionnel. Au moment du recueil des candidatures, certains de ces éléments sont encore à l'étude ou non connus.

La formation spécialisée de base préparant à l'examen du CAPA-SH s'effectue sur deux années scolaires.

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles sont susceptibles de s'effectuer pour l'année scolaire 2010-2011, et dès le troisième trimestre de l'année 2009-2010, le recueil des candidatures et l'admission à un stage de formation spécialisée des personnels du premier degré titulaires désireux de préparer le CAPA-SH session 2011. Elle précise également sur le plan académique les lieux potentiels d'implantation des stages de formation selon les options.

I – Les caractéristiques et principes de la formation préparant au CAPA-SH

La formation spécialisée de base préparant au CAPA-SH, définie par l'arrêté et la circulaire d'accompagnement s'y référant, est caractérisée par les points suivants :

- les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire, sur un poste qui correspond à l'option qu'ils ont choisie
- la formation dispensée par l'IUFM ou l'INS-HEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés à SURESNES) comporte 400 heures de regroupements organisés en modules
- dans l'académie 4 semaines de cette formation (stage N-1) se déroulent durant le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire précédant celle de l'installation à titre provisoire sur un poste spécialisé
- pendant l'année d'exercice sur le poste spécialisé, les enseignants en formation sont regroupés pour le reste des 400 heures à l'IUFM ou à l'INS-HEA au cours des 2 premiers trimestres de l'année scolaire
- Pour les formations en académie, le temps des différents regroupements des stagiaires est équivalent à treize semaines de stage
- en dehors des temps de regroupement, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Le calendrier des formations sera communiqué ultérieurement aux stagiaires définitivement retenus selon les étapes suivantes:

février 2010 : recueil des candidatures
mars : consultation(s) réglementaire(s)
fin mai 2010 : résultats du mouvement principal
fin mai- début juin 2010 début du stage (N-1)

II - L'information des candidats

En dehors de la lecture attentive de cette circulaire et des références réglementaires indiquées, une réunion d'information à l'intention des instituteurs et des professeurs des écoles intéressés est organisée

le mercredi 24 février 2010 à 16 h 30
au
Siège de la Circonscription TOULON VAR ASH
Groupe Scolaire Port Marchand
20 rue Robert Schuman
TOULON

Cette réunion a pour objet :

- d'éclairer leur choix en leur apportant des précisions sur les caractéristiques des emplois départementaux auxquels conduisent les différentes formations
- de les informer sur les engagements qu'ils prennent en s'inscrivant à la formation préparant au CAPA-SH : accepter leur installation sur un poste spécialisé durant le temps de la formation et exercer pendant 3 ans dans l'enseignement spécialisé (année de formation comprise), sur un poste correspondant à l'option choisie
- de leur faire connaître les conditions prévisionnelles dans lesquelles pourraient être organisées et se dérouleraient les formations dans les différents centres suivant les options
- de leur communiquer tout renseignement relatif aux modalités d'organisation de l'examen du CAPA-SH (inscription dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire, déroulement des épreuves dont le début est en règle générale vers la fin mars de l'année scolaire en cours)
- d'informer les candidats sur la situation départementale des emplois vacants ou susceptibles de l'être
- de préciser que la préparation au CAPA-SH en tant que stagiaire nécessite l'élaboration d'un projet professionnel construit. Il convient donc de prendre, en dehors de cette réunion d'information, toutes les initiatives personnelles visant à la construction de ce projet.

III - Conditions d'inscription

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

Ils ne peuvent postuler que pour une seule option et doivent constituer un dossier de candidature en 2 exemplaires (en annexe) dont l'un est à transmettre à l'Inspection de la circonscription dont relève le candidat pour avis après entretien. Cet avis doit faire apparaître de manière explicite et détaillée :

- les motivations du candidat
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

A cette occasion seront rappelées les obligations auxquelles s'engagent les candidats :

- suivre l'intégralité des regroupements de formation
- se présenter à l'examen
- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- exercer des fonctions relevant de l'ASH, l'année de formation comprise.

IV - Les lieux d'implantation des formations

Selon les options, la formation est dispensée dans un cadre académique, interacadémique ou national.

1) Formations susceptibles d'être dispensées dans l'académie : options D, E et F

Option D : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

Option E : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique

Option F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

L'opérateur de formation retenu pour dispenser ces formations est l'IUFM Célestin Freinet de l'Académie de Nice. Les lieux de formation sont les centres de DRAGUIGNAN et Stephen Liégeard de NICE. Le dossier de candidature tient compte de ces deux possibilités. L'Inspection Académique, en accord avec l'IUFM, peut envisager pour un certain nombre de semaines de formation de rapprocher le lieu de résidence des stagiaires et celui de leur formation.

2) Formations dispensées dans un pôle de formation d'une zone interacadémique : options F et G

Option F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté

Option G : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

Pour les enseignants du département du VAR, les formations options F et G peuvent être assurées par l'IUFM de l'Académie d'AIX-MARSEILLE, au Centre d'AIX EN PROVENCE.

3) Formations dispensées au niveau national : options A, B, C, D autisme

Option A : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants

Option B : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants

Option C : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une période et/ou invalidant

Les options A, B, C sont proposées à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés de SURESNES. L'IUFM de LYON dispense également la formation pour les options A et C.

Une option D autisme est également proposée à l'INS-HEA de SURESNES.

La liste et l'affectation des candidats retenus seront communiquées par l'administration centrale à la suite de la consultation de la CAPN.

V – Recueil des candidatures et procédures de traitement

Les candidats aux stages de préparation au CAPA-SH ne peuvent demander leur inscription que pour **une seule option** du certificat d'aptitude.

Ils doivent constituer un **dossier de candidature en deux exemplaires** :

- un **1^{er} exemplaire du dossier** accompagné de 2 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse du candidat devra être directement adressé

pour le 2 mars 2010 délai de rigueur

à l'Inspection Académique du Var

Division des Personnels Enseignants 1^{er} degré – **Bureau de la Formation**

- un **2^{ème} exemplaire du dossier** devra parvenir, **simultanément**, par la voie hiérarchique à l'Inspection de l'Education Nationale de la **Circonscription** dont dépend le candidat.

Les listes principales et complémentaires des candidats retenus pour un éventuel départ en stage seront établies après consultation des instances paritaires.

Les demandes éventuelles de dérogation ou de désistement émises par les candidats quelles que soient les options devront être adressées à la division DPE Division des Personnels Enseignants 1^{er} degré – Bureau de la Formation.

En dehors de cette circulaire et de la réunion d'information prévue, des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de la même division.

L'Inspecteur d'Académie,



Jean VERLUCCO

DOSSIER A TRANSMETTRE A VOTRE INSPECTEUR POUR AVIS

**DOSSIER DE CANDIDATURE
STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH - ANNEE 2010-2011**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS
ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

I - FORMATION DEMANDEE

(Cocher uniquement une case pour l'option choisie)

➤ **FORMATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE DISPENSEES DANS L'ACADEMIE** : IUFM Célestin
Freinet de l'Académie de Nice

option D : IUFM centre de DRAGUIGNAN

option E : IUFM centre de DRAGUIGNAN

option F : IUFM centre de DRAGUIGNAN

Si la formation demandée se déroule partiellement au centre de NICE je maintiens ma candidature OUI NON

Si la formation demandée se déroule totalement au centre de NICE je maintiens ma candidature OUI NON

Exemples : La formation est de 400 heures dispensées en treize semaines de regroupement. Ces 400 heures sont réparties en trois unités de formation dont deux peuvent être communes à toutes les options soit un volume d'environ 160 heures.

Si une formation E est ouverte au centre de Draguignan et pas d'option D, un stagiaire option D fera 160 heures au centre de Draguignan et 240 heures au centre de Nice. En revanche le stagiaire option E effectuera les 400 heures au centre de Draguignan

Si aucune formation n'est ouverte au centre de Draguignan le stagiaire devra effectuer la totalité des regroupements au centre de Nice.

➤ **FORMATION DISPENSEE DANS UN POLE DE FORMATION D'UNE ZONE
INTERACADEMIQUE**

option F : IUFM de l'Académie d'AIX-MARSEILLE : centre d'AIX-en-PROVENCE

option G : IUFM de l'Académie d'AIX-MARSEILLE : centre d'AIX-en-PROVENCE

➤ **FORMATION DISPENSEE AU NIVEAU NATIONAL**

option A : IUFM de l'Académie de LYON option A : INS-HEA SURESNES

option B : INS-HEA Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes
handicapés et les enseignements adaptés de SURESNES

option C : IUFM de l'Académie de LYON option A : INS-HEA SURESNES

II - CANDIDATURE

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

e mail :

Téléphone :

Instituteur

Professeur des Ecoles

Fonctions actuelles :

Lieu d'exercice : Téléphone :

Titulaire d'un CAPA-SH ou équivalent indiquez : Option.....

Année d'obtention :

Avez-vous déjà suivi un stage de formation CAPA-SH ou équivalent ? OUI NON Si oui en quelle année ?.....

III - ANCIENNETE DANS L'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) :

Dates et lieux des postes occupés dans l'ASH (Var et hors Var) préciser si plein temps ou temps partiel

DATES	LIBUX D'EXERCICE	Nature du poste	Temps plein	Temps partiel

IV - ENGAGEMENT ET OBLIGATION DE SERVIR :

Je m'engage à :

- 1° suivre l'intégralité des regroupements de formation
- 2° me présenter à l'examen
- 3° exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- 4° exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, l'année de formation comprise.

DATE DE LA DEMANDE

SIGNATURE DU CANDIDAT
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

V – AVIS ET DATE DE L'INSPECTEUR CHARGE DE LA CIRCONSCRIPTION

Circonscription de :

Cet avis doit faire apparaître de manière explicite et détaillée :

- les motivations du candidat
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes

Conclusion sur le candidat et son projet :

Date et signature de l'Inspecteur chargé de la circonscription

**DOSSIER DE CANDIDATURE
STAGE DE PREPARATION AU CAPA-SH - ANNEE 2010-2011**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS
ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

I - FORMATION DEMANDEE

(Cocher uniquement une case pour l'option choisie)

- **FORMATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE DISPENSEES DANS L'ACADEMIE** : IUFM Célestin
Freinet de l'Académie de Nice
- option D : IUFM centre de DRAGUIGNAN
- option E : IUFM centre de DRAGUIGNAN
- option F : centre de DRAGUIGNAN

Si la formation demandée se déroule partiellement au centre de NICE je maintiens ma candidature OUI NON

Si la formation demandée se déroule totalement au centre de NICE je maintiens ma candidature OUI NON

Exemples : La formation est de 400 heures dispensées en treize semaines de regroupement. Ces 400 h sont réparties en trois unités de formation dont deux peuvent être communes à toutes les options soit un volume d'environ 150 heures.

Si une formation E est ouverte au centre de Draguignan et pas d'option D, un stagiaire option D fera 150 heures au centre de Draguignan et 250 heures au centre de Nice. En revanche le stagiaire option E effectuera les 400 heures au centre de Draguignan

Si aucune formation n'est ouverte au centre de Draguignan le stagiaire devra effectuer la totalité des regroupements au centre de Nice.

- **FORMATION DISPENSEE DANS UN POLE DE FORMATION D'UNE ZONE
INTERACADEMIQUE**

- option F : IUFM de l'Académie d'AIX-MARSEILLE : centre d'AIX-en-PROVENCE
- option G : IUFM de l'Académie d'AIX-MARSEILLE : centre d'AIX-en-PROVENCE

- **FORMATION DISPENSEE AU NIVEAU NATIONAL**

- option A : IUFM de l'Académie de LYON option A : INS-HEA SURESNES
- option B : INS-HEA Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes
handicapés et les enseignements adaptés de SURESNES
- option C : IUFM de l'Académie de LYON option A : INS-HEA SURESNES

II - CANDIDATURE

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

e mail :

Téléphone :

Instituteur

Professeur des Ecoles

Fonctions actuelles :

Lieu d'exercice : Téléphone :

Titulaire d'un CAPA-SH ou équivalent indiquez : Option.....

Année d'obtention :

Avez-vous déjà suivi un stage de formation CAPA-SH ou équivalent ? OUI NON Si oui en quelle année ?.....

III - ANCIENNETE DANS L'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) :

Dates et lieux des postes occupés dans l'ASH (Var et hors Var) préciser si plein temps ou temps partiel

DATES	LIEUX D'EXERCICE	Nature du poste	Temps plein	Temps partiel

IV - ENGAGEMENT ET OBLIGATION DE SERVIR :

Je m'engage à :

- 1° suivre l'intégralité des regroupements de formation
- 2° me présenter à l'examen
- 3° exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- 4° exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années, l'année de formation comprise.

DATE DE LA DEMANDE

SIGNATURE DU CANDIDAT
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

PIECES A FOURNIR :

2 ENVELOPPES TIMBRES A L'ADRESSE DU CANDIDAT POUR LA REPONSE

Décision de l'Inspecteur d'Académie

Retenu sur liste principale

Retenu sur liste complémentaire

Non retenu